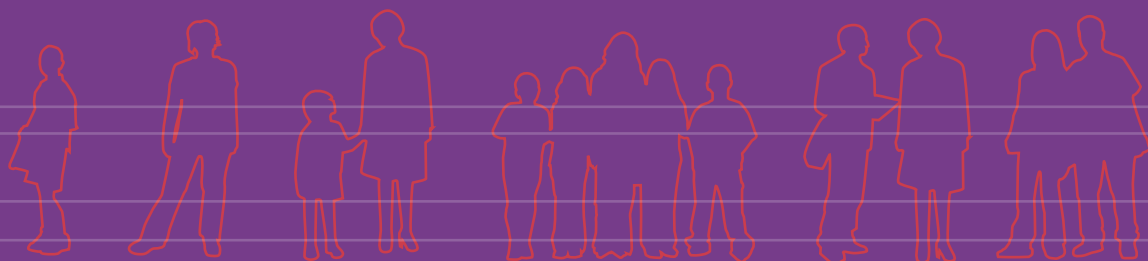


les moyens et les ressources humaines



Entre 2001 et 2008 la dépense moyenne du MEN-MESR passe de 4 500 à 4 410 euros par élève et de 6 970 à 8 220 euros par étudiant (en euros constants)

En 2008, les activités d'éducation sur le territoire métropolitain ont généré 68,0 milliards d'euros de dépenses (en dehors de 2,1 milliards d'euros de bourses) de la part du ministère de l'Éducation nationale (MEN) et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) soit une très légère progression depuis 2001 en prix constants (+ 0,7%).

En 2008, 52,8 milliards d'euros ont été consacrés aux enseignements scolaires (premier et second degrés). Le coût de l'élève pour le MEN s'élève en moyenne à 4 410 euros : il s'échelonne de 2 930 euros à l'école, à 5 490 euros au collège, et à 7 410 euros au lycée. Depuis 2001, la dépense moyenne par élève a baissé de 2 % : mais elle a augmenté de près de 10 % pour un écolier, alors qu'elle a diminué respectivement de 6 % et 7 % pour un collégien et un lycéen. Cette évolution s'explique en grande partie par le transfert des personnels TOS de l'État vers les départements et les régions.

Parallèlement, 14,7 milliards d'euros ont été dépensés en 2008 pour l'enseignement supérieur, soit 8 220 euros en moyenne par étudiant. Depuis 2001, cette dépense a augmenté de 18 %.

Les 0,5 milliard d'euros restants financent d'autres formations (apprentissage, formation continue, etc.).

Dans l'enseignement scolaire, les évolutions régionales de dépense par élève vont de - 10 % à + 3 % de 2001 à 2008

La dépense du MEN par élève et son évolution révèlent d'importantes disparités régionales. De 2001 à 2008, la baisse globale de 2 % du coût moyen est plus accentuée en Midi-Pyrénées et en Bretagne (autour de - 10 %), compensée par une hausse dans neuf régions, particulièrement en Haute-Normandie, Champagne-Ardenne et Lorraine (plus de 3 %). Hors outre-mer, la Corse (5 510 euros) et le Limousin (5 080 euros) présentent des coûts élevés, de 30 à 40 % supérieurs à ceux des Pays de la Loire (3 950 euros) et de la Bretagne (3 970 euros). Les positions relatives des régions sont globalement comparables entre 2001 et 2008, sauf pour trois régions : Haute-Normandie, Midi-Pyrénées et en Bretagne.

Des disparités qui ne se résument pas à une opposition public/privé

L'importance de l'enseignement privé sous contrat explique pour une part ces disparités. Par exemple, la Bretagne et les Pays de la Loire comptent près de 40 % de leurs élèves dans le privé sous contrat, contre 17 % pour la moyenne nationale. Par ailleurs, les régions à prédominance rurale (Limousin, Auvergne, Corse) ont des établissements plus petits et de meilleurs taux d'encadrement, qui expliquent le coût plus élevé de leurs élèves.

Mais les disparités de coûts peuvent aussi tenir à la structure, variable, du personnel dont la rémunération représente 95 % du budget du MEN.

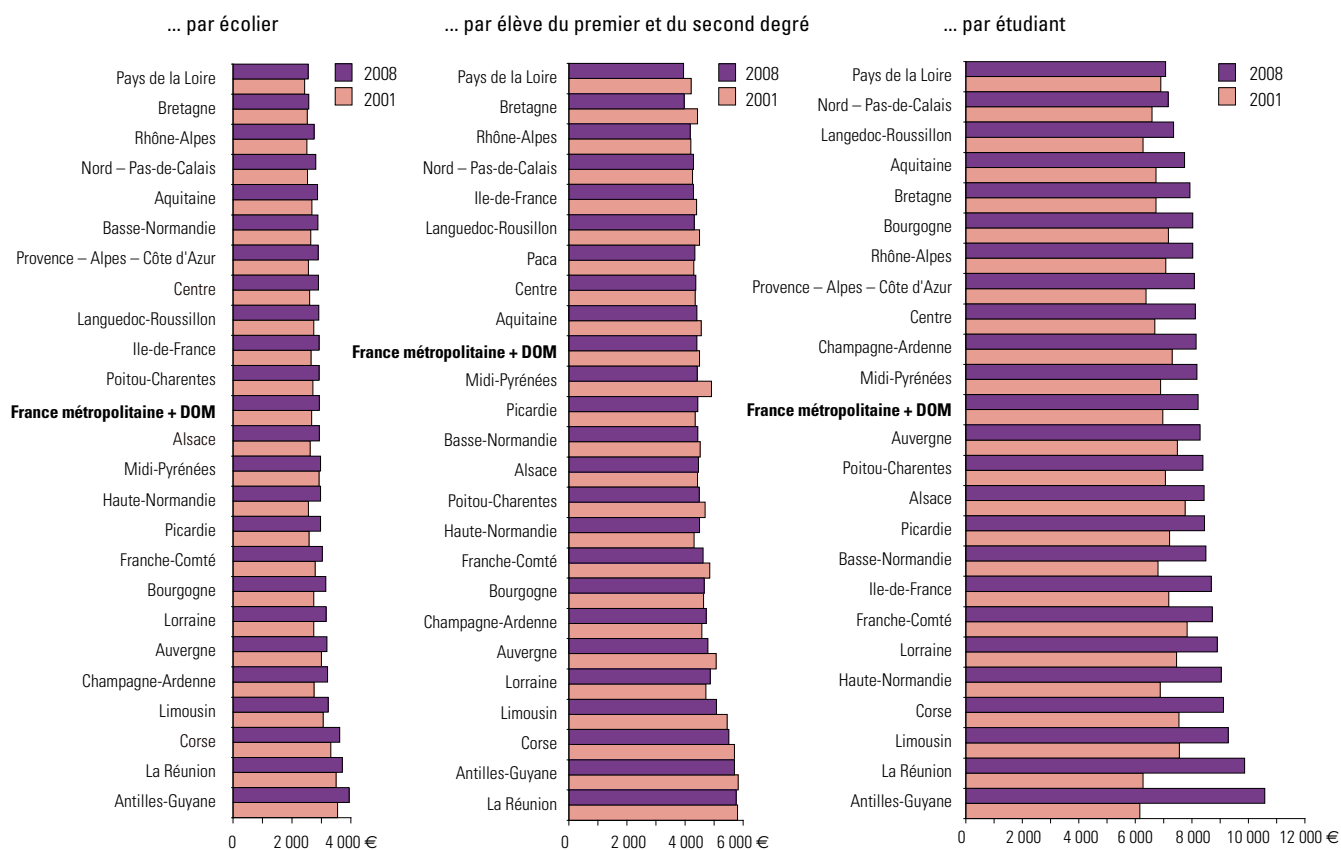
Outre-mer, les montants élevés sont principalement liés à la majoration de traitement des personnels pour affectation dans les DOM.

Dans le supérieur, des disparités très variables dans le temps

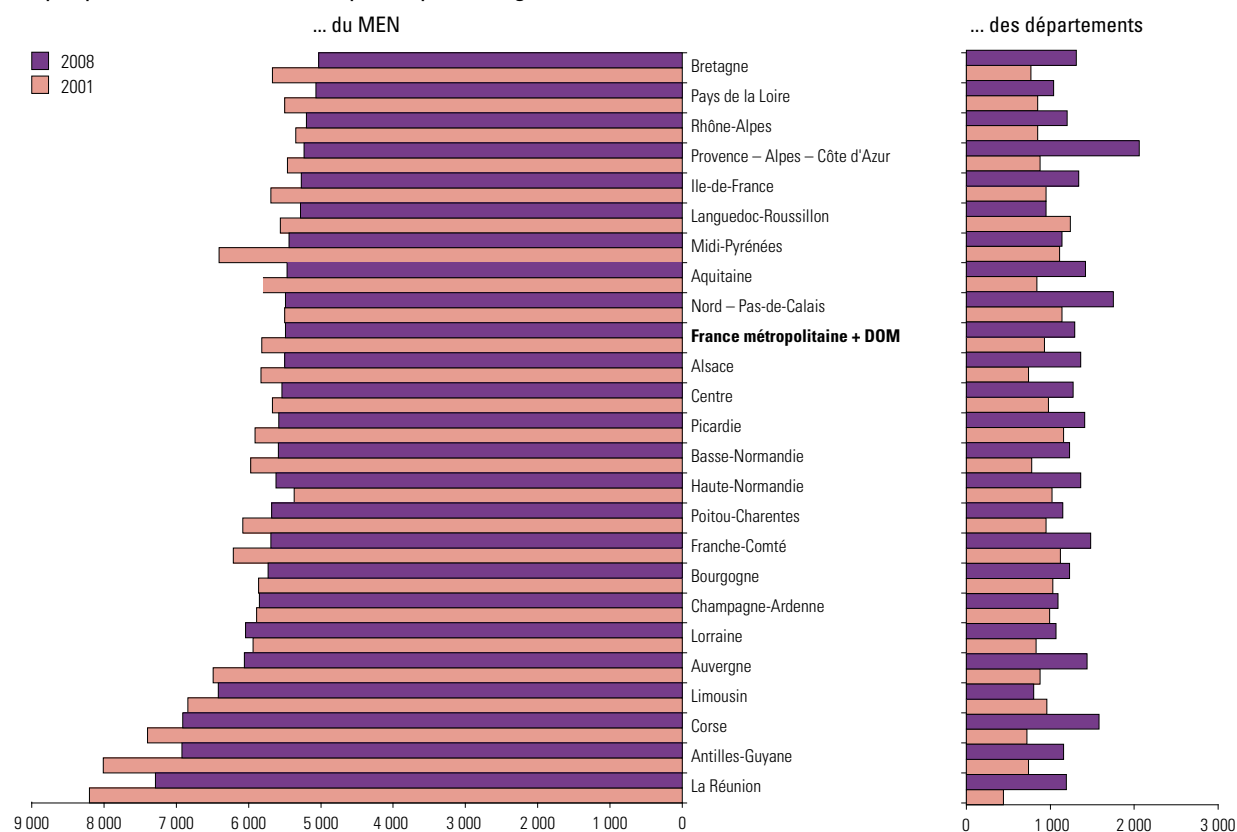
De 2001 à 2008, la dépense moyenne par étudiant s'est accrue de 2,4 % en moyenne annuelle. Cette hausse est accentuée par la prise en compte, depuis 2006, de la totalité des dépenses de la recherche universitaire (*méthodologie en annexe*). En outre, des efforts budgétaires ont été réalisés. En 2008, avec une augmentation de plus de 50 %, la Réunion (9 870 euros) et les Antilles-Guyane (10 580 euros) obtiennent les plus fortes moyennes, notamment en raison de l'importance des investissements et du poids des étudiants des filières post-baccalauréat, plus coûteuses. Plus généralement, les situations régionales sont fortement liées au poids des différentes filières de formation, de coût très inégal. Le classement des régions varie de 2001 à 2008 : les hausses s'échelonnent, hors outre-mer, de 2,4 % pour les Pays de la Loire qui passe de la 13^e à la dernière place, jusqu'à 31,4 % pour la Haute-Normandie dont l'évolution inverse la conduit de la 16^e à la 5^e place.

la dépense d'éducation par élève

Graphique 1 – Évolution des dépenses du MEN en euros de 2001 à 2008 (en prix constants)...



Graphique 2 – Évolution de la dépense par collégien...



Le coût augmente avec le niveau d'enseignement

En 2008, lorsque le MEN-MESR consacre 100 euros, en moyenne, par écolier, il dépense 188 euros pour un collégien, 253 euros pour un lycéen et 281 euros pour un étudiant. En 2001, le coût d'un lycéen était plus élevé que celui d'un étudiant. Au niveau de l'enseignement scolaire, l'écart diminue entre l'écolier d'une part, le collégien ou le lycéen d'autre part, (passant d'un coefficient multiplicateur de 3 à 2,5 entre un écolier et un lycéen pour les années 2001 et 2008). Ce constat général vaut pour chacune des régions. Par contre, l'écart entre le coût d'un étudiant et celui d'un écolier s'élève globalement, sauf pour cinq régions, dont notamment l'Alsace et Champagne-Ardenne.

Les collectivités territoriales contribuent à la dépense d'éducation

À partir de 2006, l'État a transféré aux départements et aux régions la gestion des personnels TOS (techniciens et ouvriers de services). La hausse des dépenses des collectivités territoriales entre 2001 et 2008 (+ 38,5 % en euros constants pour les départements et + 153,2 % pour les régions) au titre des établissements du second degré reflète cette poursuite de la décentralisation.

En 2008, les départements ont consacré 4,3 milliards d'euros aux dépenses d'éducation, soit en moyenne 1 290 euros par élève. Ce montant atteint respectivement 2 060 euros et 1 750 euros par collégien dans les départements des régions Provence – Alpes – Côte d'Azur et Nord – Pas-de-Calais. À l'inverse, pour les régions Pays de la Loire, Languedoc-Roussillon et Limousin, la dépense par collégien n'est respectivement que de 1 040 euros, 950 euros et 810 euros. La baisse affichée entre 2001 et 2008 pour le Languedoc-Roussillon (- 23,1 % en euros constants) et le Limousin (- 16,5 %) s'explique par un recul des seules dépenses d'investissement. Dans le même temps, la dépense d'éducation des départements progresse le plus à La Réunion (+ 172,1 %), en Provence – Alpes – Côte d'Azur (+ 134,6 %), en Corse (+ 119,4 %), en Alsace (+ 83,6 %) et en Aquitaine (+ 70,1 %). En 2008, les régions, au titre des lycées, ont dépensé 4,97 milliards d'euros, soit une moyenne de 2 320 euros par lycéen contre 930 euros en 2001 (en euros constants). Cette progression est notamment due, comme précédemment pour les départements, au transfert des personnels TOS. Les différences entre régions pour l'année 2008 peuvent être de forte ampleur. Ainsi, les dépenses moyennes

prises en charge par les régions Languedoc-Roussillon (3 660 euros), Limousin (3 630 euros), Midi-Pyrénées (3 540 euros) et Auvergne (3 510 euros) représentent plus du double des dépenses moyennes les plus faibles : La Réunion (1 240 euros), Rhône-Alpes (1 540 euros), Franche-Comté (1 660 euros).

L'effort d'investissement des collectivités de 2001 à 2008

Entre 2001 et 2008, les régions ont poursuivi leurs investissements pour accueillir au mieux les élèves. En cumulant les flux d'investissement des collectivités sur la période 2001-2008, rapportés au nombre annuel moyen d'élèves, il est possible de mesurer leurs efforts pour améliorer le parc immobilier des EPLE. Le niveau de dépenses varie en fonction de nombreux facteurs comme les ressources des collectivités territoriales, l'état du parc immobilier des établissements et l'évolution des effectifs en âge scolaire.

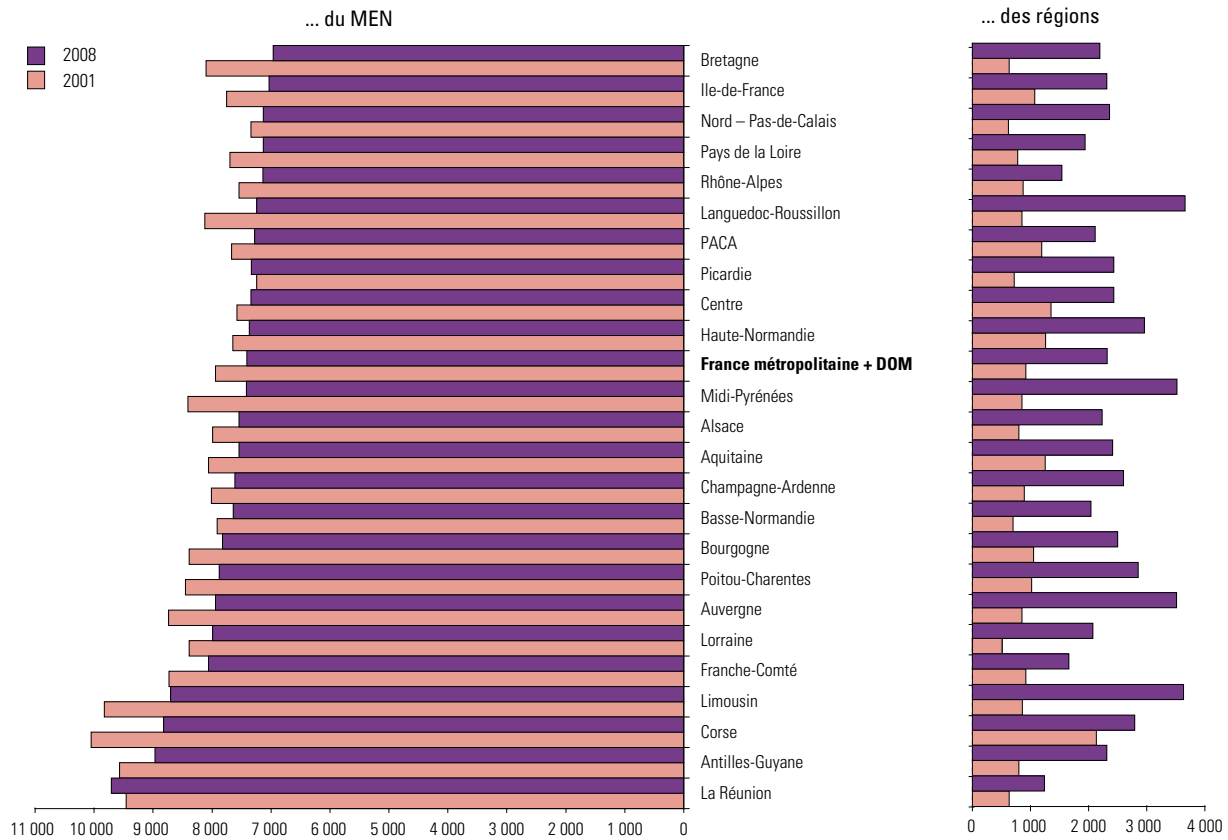
Au cours des années 2001 à 2008, les départements ont investi 5 460 euros en moyenne par collégien, et les régions 8 470 euros par lycéen.

Parmi les départements dont la dépense par collégien est sensiblement supérieure à la moyenne, figurent notamment le Loiret (17 160 euros), le Var (11 490), les Hauts-de-Seine (10 090 euros), le Val-de-Marne (9 710 euros). À l'inverse, la Haute-Loire (1 530 euros), le Cher (2 050 euros), la Lozère (2 100 euros), la Vendée et les Hautes-Pyrénées (2 190 euros) présentent une dépense d'investissement très au-dessous de la moyenne.

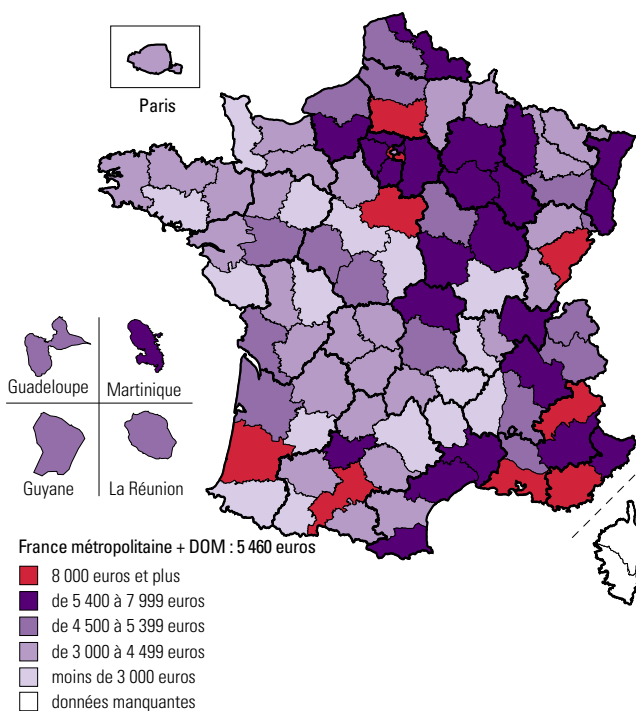
Pour les régions, la dépense d'investissement se situe au-dessus de la moyenne en Corse (14 320 euros) et Midi-Pyrénées (14 220 euros), en Guyane (13 620 euros) ou en Languedoc-Roussillon (11 130 euros). À l'opposé, la Lorraine (4 840 euros), la Basse-Normandie (5 840 euros) et le Nord – Pas-de-Calais (6 460 euros) affichent les niveaux les plus bas de dépense moyenne pour les investissements cumulés de 2001 à 2008.

la dépense d'éducation par élève

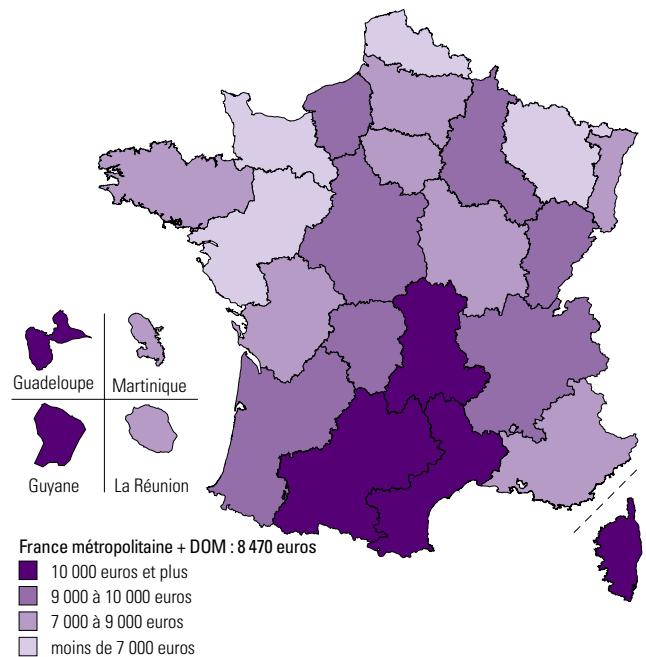
Graphique 3 – Évolution de la dépense par lycéen...



Carte 1 – Dépenses cumulées d'investissement de 2001 à 2008 par collégien



Carte 2 – Dépenses cumulées d'investissement de 2001 à 2008 par lycéen



Après une phase de hausse jusqu'en 2003, le taux d'encadrement global connaît depuis une inversion de tendance

Les moyens mis à la disposition des académies et des départements pour assurer l'encadrement des élèves du premier degré public peuvent être appréciés au regard du *ratio* donnant le nombre de postes d'enseignants (en équivalent temps-plein) pour cent élèves (P/E). Les postes dont les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, n'ont pas l'entière maîtrise, ne sont pas retenus dans le calcul du P/E.

De 1991 (date de sa prise en compte dans la répartition des moyens) jusqu'en 2003, cet indicateur a connu une évolution constamment positive, passant de 5,02 postes pour cent élèves à 5,37. Pendant cette période, les moyens alloués à chaque rentrée scolaire excédaient sensiblement les besoins liés à la démographie scolaire.

Après deux années de repli, le P/E, stable en 2006, a repris sa progression en 2007 et en 2008 (5,36). En 2009 et 2010 il revient au niveau de 1999 (5,29), un peu en dessous du niveau observé il y a dix ans en 2000 (5,32). Dans le même temps, le nombre moyen d'élèves par classe est resté pratiquement stable ces dernières années : de 23,47 à la rentrée 2007 à 23,53 à la rentrée 2010.

Davantage de moyens dans les départements ruraux...

La répartition des moyens tient compte des contraintes structurelles, territoriales et sociales rencontrées à des niveaux très variables selon le type d'académie ou de département. Ainsi, les départements ruraux bénéficient d'une dotation relativement plus importante dans la mesure où ils sont confrontés à un réseau scolaire plus dispersé et plus fragile que dans les départements à dominante urbaine. La présence de zones d'éducation prioritaire peut justifier, par ailleurs, l'attribution à ce titre de moyens spécifiques supplémentaires.

En ce qui concerne les départements, il existe une franche opposition entre les entités rurales (la diagonale Nord-Est/Sud-Ouest) et les départements où la densité de la population scolaire autorise une meilleure rationalisation du réseau des écoles.

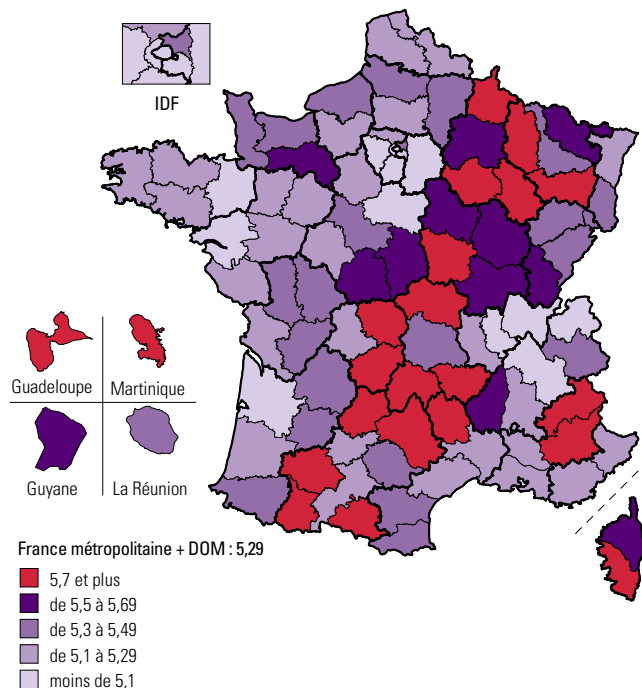
... mais une tendance à la réduction des disparités

Malgré ces différences persistantes reposant sur des critères « légitimes » de différenciation, la tendance est à la réduction des disparités. L'écart interquartile, c'est-à-dire entre les P/E des 26^e et 75^e départements, a ainsi diminué, passant de 0,50 point en 2000 à 0,44 en 2010.

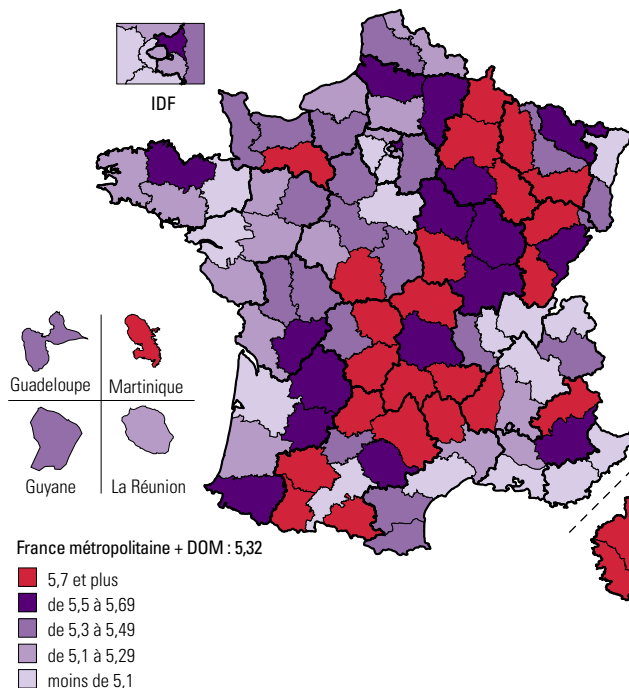
L'évolution des situations départementales montre que l'accroissement des moyens en personnel par élève se vérifie tout particulièrement pour les départements qui se situaient en dessous de la moyenne, en particulier ceux du Sud-Est. L'amélioration est également sensible dans le Nord-Est qui connaît une diminution assez régulière de ses effectifs scolaires. L'évolution est inverse dans beaucoup de départements ruraux, en particulier du Massif central, qui bénéficiaient des meilleurs taux d'encadrement en 2000.

l'encadrement des élèves du premier degré public

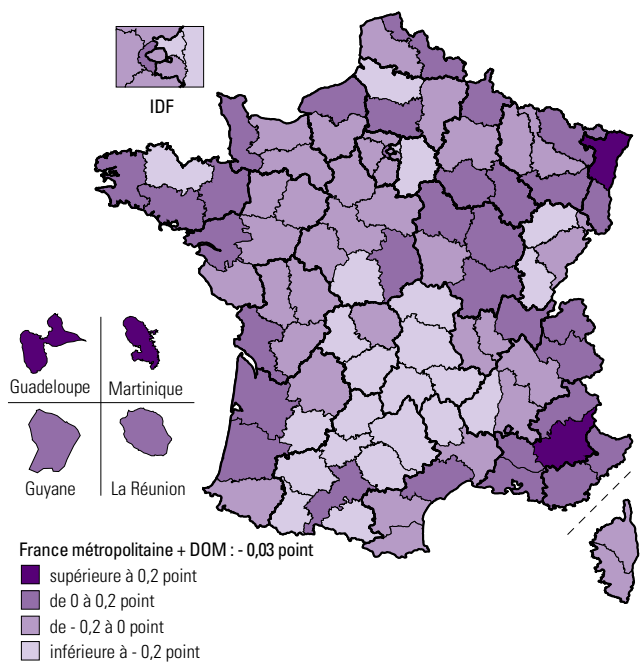
Carte 1 – Nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves du premier degré public à la rentrée 2010



Carte 2 – Nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves du premier degré public à la rentrée 2000



Carte 3 – Évolution du nombre de postes pour 100 élèves du premier degré public entre 2000 et 2010



Dans le second degré public, une moyenne de 21,1 élèves devant un professeur, en 2009-2010

Pour apprécier les conditions d'accueil et d'enseignement des élèves du second degré, les taux d'encadrement (enseignants/élèves) ou tailles moyennes de division n'apparaissent plus comme les indicateurs les plus pertinents car les élèves suivent souvent un enseignement, non pas en division entière, mais en groupes à effectif réduit. Il est donc préférable de retenir comme indicateur le « nombre d'élèves par structure » (E/S), ou « nombre moyen d'élèves devant un professeur », qui prend en compte les heures de cours passées en groupe¹.

Plus de deux élèves de plus à Paris, à Versailles et à Orléans-Tours qu'en Corse, en Martinique et à Lille

Sur l'ensemble du second degré public, cet indicateur s'établit ainsi en 2009-2010, pour la France métropolitaine et les DOM, à 21,1 élèves en moyenne devant un professeur. Il y a peu de disparités selon les académies, avec un minimum de 19,1 en Corse et un maximum de 22,6 dans l'académie de Paris. Depuis la rentrée 2000, le ratio E/S n'a que très peu varié, quel que soit le type d'établissement.

À Paris et à Versailles, des taux d'encadrement parmi les plus faibles, en collège et LEGT

Disponible aux différents niveaux d'enseignement, l'indicateur E/S est plus élevé en premier cycle hors SEGPA (23 élèves) et en second cycle général et technologique pré-baccalauréat (22,8) qu'en second cycle professionnel (15,8).

En premier cycle, les académies de Lille, Corse, Clermont-Ferrand et Limoges présentent la situation la plus favorable, avec en moyenne 22 élèves devant un professeur. Dans les académies de Versailles et de Bordeaux, la moyenne s'établit à 24 élèves, proche de celle de Paris (23,8). Très peu d'heures de cours sont assurées en petits groupes (moins de 10 élèves), la proportion ne dépassant 5 % que pour la Corse.

En second cycle général et technologique, les académies de Lille et de la Corse sont à nouveau parmi les mieux situées, suivies par celles de Besançon et de la Guyane avec un effectif moyen inférieur à 22 élèves. À l'opposé, on trouve

les académies de Versailles et de Paris, avec une moyenne de près de 24 élèves ou plus. La proportion d'heures assurées devant des groupes de plus de 35 élèves est faible, inférieure à 4 % dans toutes les académies sauf dans celle de Paris où elle est structurellement plus élevée (11,2 %).

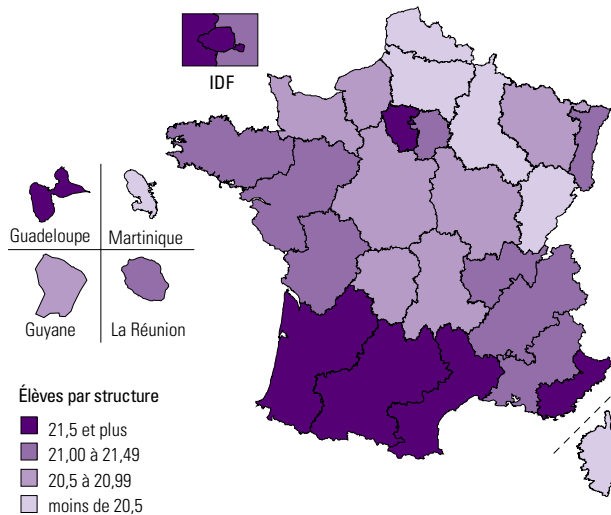
En second cycle professionnel, les académies de Lyon et de la Corse comptent en moyenne moins de 15 élèves devant un professeur, contre plus de 17 en Guadeloupe, l'ensemble des DOM affichant les taux les plus élevés, sauf la Martinique, placée en position médiane.

1. Le E/S est le nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière.

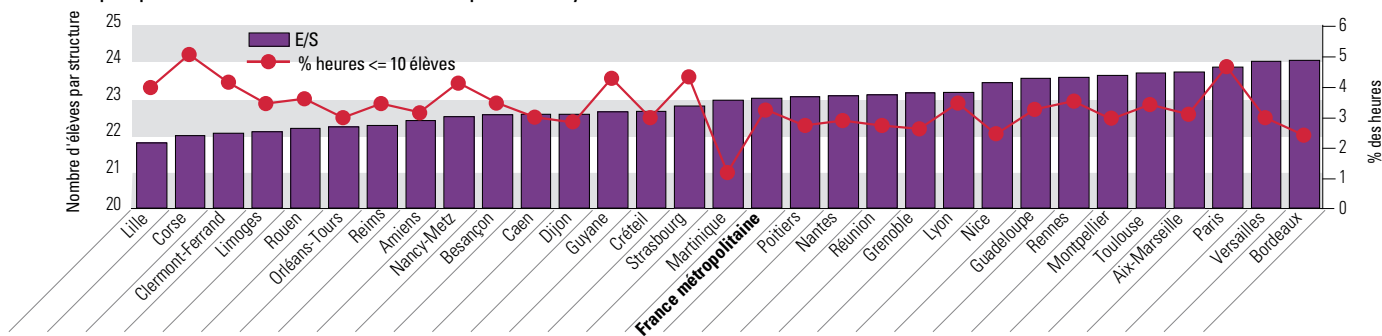
$$E/S = \frac{\sum h_i x_i}{\sum h_i} \quad \text{où } h_i \text{ est le nombre d'heures d'enseignement assurées devant la structure } i \text{ (groupe ou division), et } x_i \text{ est l'effectif d'élèves de la structure } i.$$

l'encadrement des élèves du second degré public

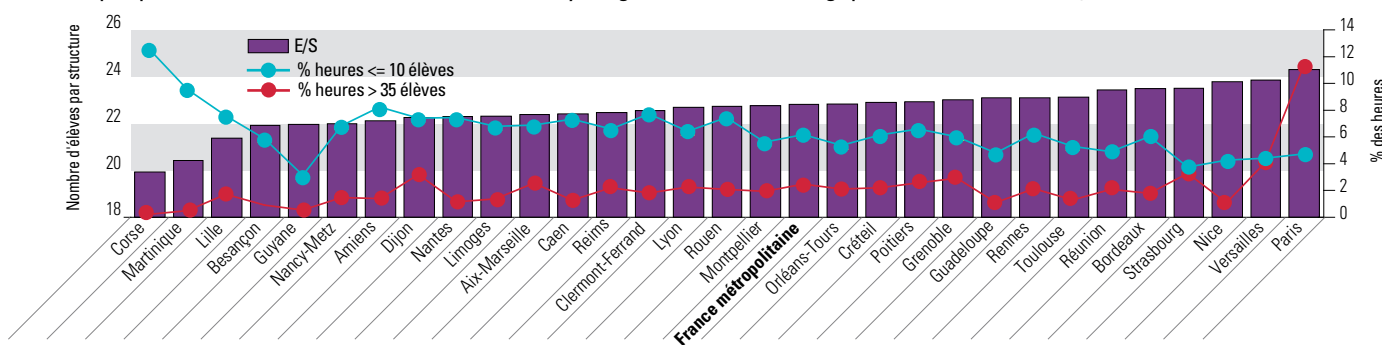
Carte 1 – Nombre moyen d'élèves devant un professeur (E/S) dans le second degré public à la rentrée 2009



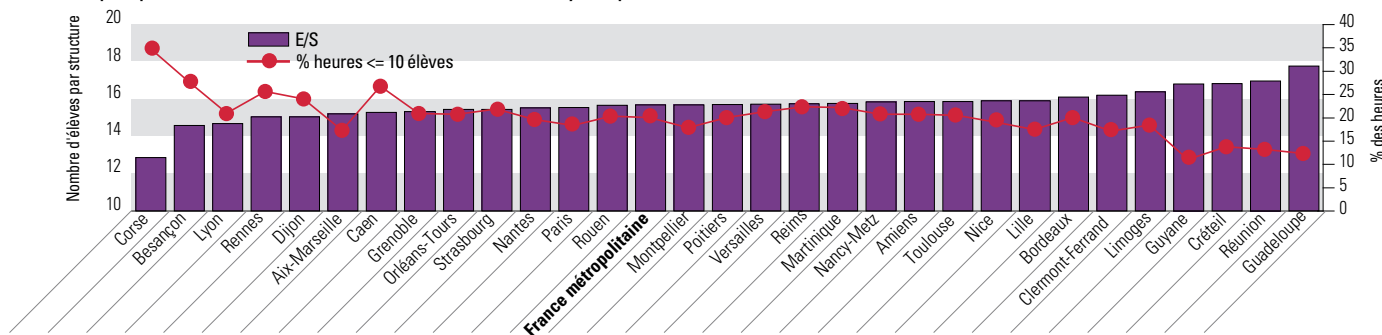
Graphique 1 – Taille des structures du premier cycle en 2009-2010 (hors SEGPA)



Graphique 2 – Taille des structures du second cycle général et technologique en 2009-2010 (hors post-bac)



Graphique 3 – Taille des structures du second cycle professionnel en 2009-2010



La part des jeunes baisse quasiment partout parmi les enseignants du premier degré

Au 31 janvier 2010, le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dénombraient 987 300 agents exerçant dans les établissements du secteur public pour la France métropolitaine et les DOM, dont 804 000 enseignants.

Les 323 400 enseignants des écoles publiques du premier degré sont, au 31 janvier 2010, âgés en moyenne de 40,3 ans : 14,2 % ont moins de 30 ans et 21,5 % 50 ans et plus.

Par rapport à 2005, l'âge moyen est resté stable. La part des moins de 30 ans est devenue moins importante (elle était de 16,5 % en janvier 2005), celle des 50 ans et plus est restée presque identique. Le ratio des enseignants les plus âgés aux plus jeunes s'accroît ainsi, de 1,3 à 1,5 entre 2005 et 2010. Seuls six départements en 2005 comptaient plus de deux enseignants âgés de 50 ans et plus pour un seul de moins de 30 ans. Ils sont 23 dans cette situation en 2010, essentiellement localisés dans le Sud et l'Ouest de la France. Le poids relatif des enseignants âgés augmente fortement dans certains départements comme les Hautes-Alpes (de 1,5 à 3,3) ou les Hautes-Pyrénées (de 1,8 à 3,2). La situation reste très contrastée en outre-mer, même si elle se resserre par rapport à 2005. La Guyane reste l'un des rares départements où l'on compte plus d'enseignants du premier degré âgés de moins de 30 ans que de 50 ans et plus. À l'inverse, le poids des jeunes est toujours très faible en Guadeloupe et en Martinique, même s'il tend à s'accroître.

Un déséquilibre d'âge plus marqué dans le second degré qui concerne de plus en plus d'académies

Les 389 000 enseignants des établissements publics du second degré sont en moyenne âgés de 43,1 ans au 31 janvier 2010, sans évolution notable ces dernières années. Les proportions d'enseignants âgés de moins de 30 ans (9,2 %) et d'enseignants de 50 ans et plus (30,9 %) ont diminué par rapport à 2005 (elles s'établissaient respectivement à 12,2 % et 34,7 %).

La structure par âge fait ressortir une nette opposition entre les académies du Sud et de l'Ouest de la France, plus « âgées », et celles du Nord, plus « jeunes ». Un enseignant sur trois est âgé de 50 ans ou plus dans les académies de Bordeaux, d'Aix-Marseille, de Corse, de Rennes et de Poitiers, de Martinique et de Guadeloupe pour les DOM. Dans le Nord, l'académie de Paris fait cependant exception avec 46 % d'enseignants âgés de 50 ans et plus, loin devant celle de Strasbourg (34,7 %). Le ratio rapportant les enseignants « âgés » aux « jeunes » varie fortement entre les extrêmes que constituent les académies de Rennes (11,8) ou de Bordeaux (8,1) et celles de Créteil (1,1) ou de Versailles (1,7). Les régions du Midi, de l'Ouest et la capitale demeurent ainsi les plus recherchées. La plupart des enseignants ne peuvent les rejoindre qu'après un certain nombre d'années d'activité.

La proportion d'agrégés est deux fois plus importante à Paris (24,2 %) qu'en moyenne nationale (12,1 %). Ils représentent plus de 13 % des enseignants affectés dans les académies d'Aix-Marseille, de Créteil, de Lyon, de Strasbourg et de Versailles, moins de 10 % dans les DOM, en Corse et dans certaines académies du Nord.

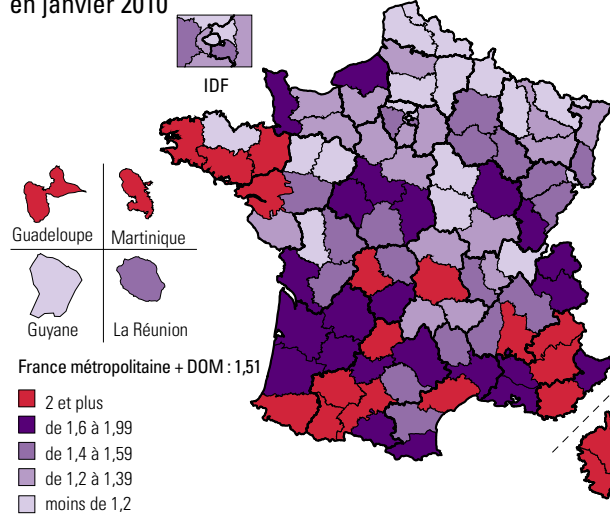
Les non-titulaires, essentiellement des maîtres-auxiliaires ou des professeurs contractuels, représentent une part non négligeable des enseignants dans les académies d'outre-mer, de Créteil et de Corse.

Des enseignants du supérieur plus âgés, en particulier dans le Sud

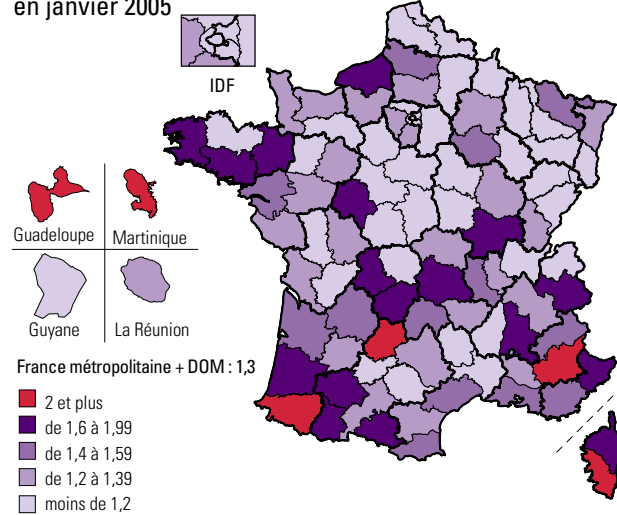
Les enseignants affectés dans les établissements publics de l'enseignement supérieur sont plus âgés : 46,4 ans en moyenne ; 26,2 % ont plus de 55 ans et seulement 14,4 % moins de 35 ans. Dans toutes les académies, la proportion des « jeunes » enseignants a fortement diminué par rapport à 2005. La structure par âge fait encore apparaître un clivage Nord-Sud, les académies du Sud étant plus « âgées ».

Enseignants du premier degré public

Carte 1 – Ratio des 50 ans et plus / moins de 30 ans en janvier 2010

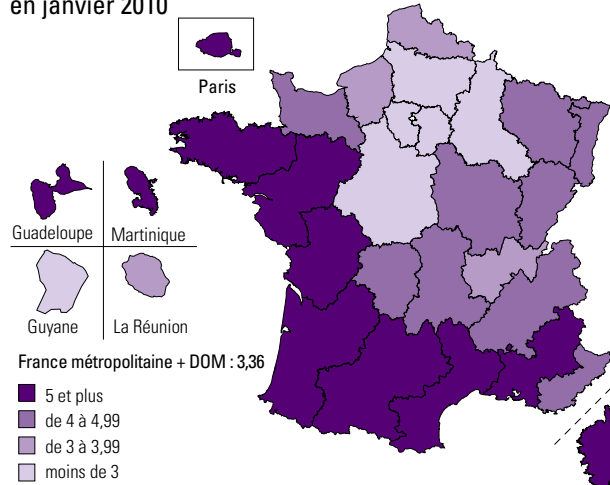


Carte 2 – Ratio des 50 ans et plus / moins de 30 ans en janvier 2005

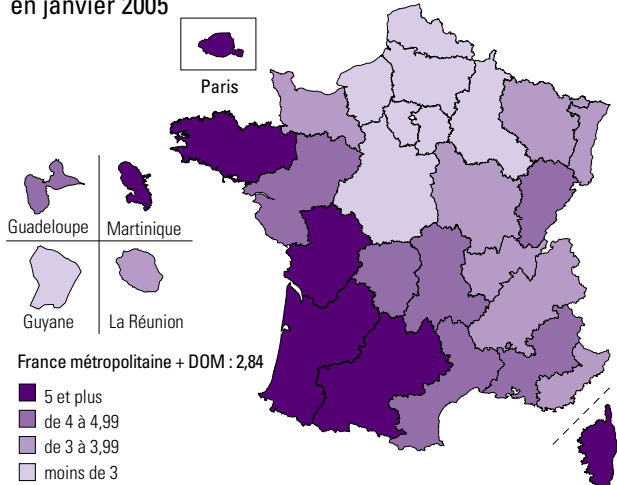


Enseignants du second degré public

Carte 3 – Ratio des 50 ans et plus / moins de 30 ans en janvier 2010

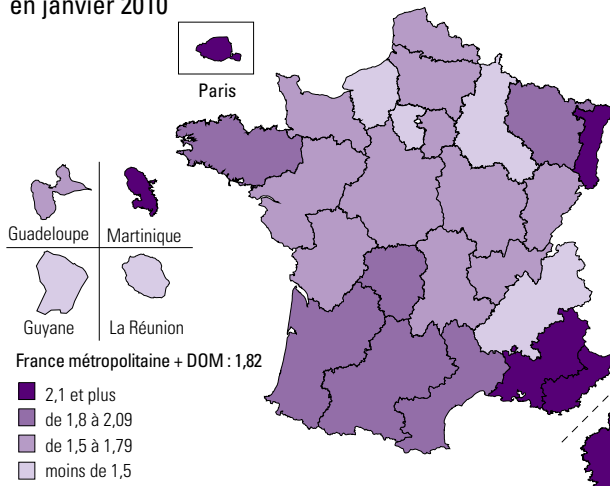


Carte 4 – Ratio des 50 ans et plus / moins de 30 ans en janvier 2005

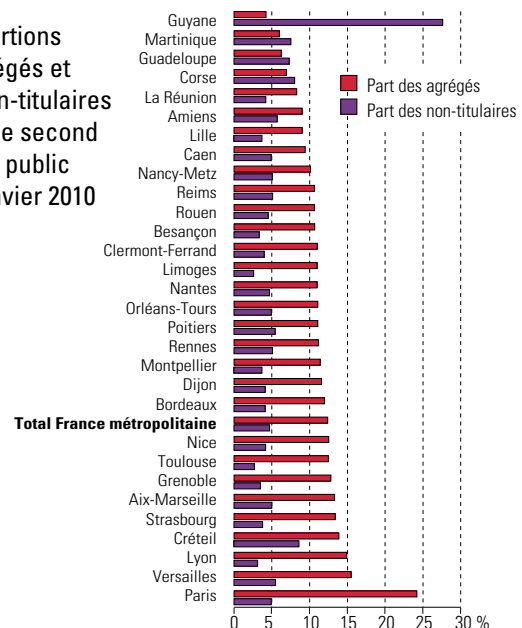


Enseignants du supérieur

Carte 5 – Ratio des 55 ans et plus / moins de 35 ans en janvier 2010



Proportions d'agrégés et de non-titulaires dans le second degré public en janvier 2010



Les changements de zones géographiques d'affectation ne sont qu'une partie des mobilités enseignantes

À la rentrée 2009¹, 7 200 agents exerçant la fonction d'enseignant dans le secteur public ont changé de département d'affectation dans le premier degré et 10 800, d'académie d'affectation dans le second degré. Ces mouvements correspondent à un « taux de mobilité »², départemental pour les premiers, de 2 %, académique pour les seconds, de 2,9 %.

À cette même rentrée, 80 700 agents exerçant la fonction d'enseignant dans le secteur public ont changé d'établissement d'affectation dans le premier degré, 59 900 dans le second degré (changement de département ou d'académie inclus). Ces mouvements sont relativement plus importants dans le premier degré que dans le second : le taux de mobilité interétablissement s'élève à 23 % et à 15,8 % respectivement.

Les jeunes enseignants sont les plus mobiles

Dans le premier degré comme dans le second degré, les enseignants âgés de moins de 30 ans sont ceux qui ont le plus souvent connu un changement de zone géographique d'affectation à la rentrée 2009. Leur taux de mobilité atteint 4,1 % dans le premier degré, au niveau départemental, et 12,5 % dans le second degré, au niveau académique. Ces proportions se limitent à 2 % de la classe d'âge des 30-49 ans et à moins de 1 % des 50 ans et plus.

Dans le premier comme dans le second degré, les enseignants âgés de moins de 30 ans sont également ceux qui ont, le plus souvent, connu une mobilité interétablissement : plus d'un enseignant sur deux dans le premier degré et deux sur cinq dans le second degré. De façon globale, moins d'un enseignant sur cinq âgé de 30-49 ans et moins d'un sur 10 âgé de 50 ans et plus a changé d'établissement.

Des préférences de mobilité orientées vers le Sud et l'Ouest de la France

Les régions du Sud et de l'Ouest de la France sont les plus attractives. Elles attirent tant les enseignants du premier que du second degré. On peut en prendre la mesure en considérant un « taux de migration nette »³, par département pour le premier degré ou par académie pour le second degré.

À la rentrée 2009, dans le premier degré, les départements de la Bretagne, de Savoie et Haute-Savoie ont été les plus fortement excédentaires avec des taux de migration nette supérieurs à 2 %. Les régions des Pays de la Loire et du Centre le sont aussi, dans une moindre mesure. À l'exception de Paris, les départements de l'Île-de-France ont enregistré davantage de sorties que d'entrées, notamment celui de Seine-Saint-Denis (- 3,4 %).

Dans le second degré, le taux de migration nette atteint ou dépasse 1,5 % pour les académies de Nice ou de Toulouse. Il est en revanche inférieur à - 1,9 % pour les académies d'Amiens, de Créteil et de Reims. Les académies situées plus à l'Ouest, comme celles de Rennes ou de Caen, restent très attractives. Au Nord, seules les académies de Lille et de Paris ont un solde positif. Les DOM ont aussi enregistré un solde positif (juste à l'équilibre pour la Martinique), le taux de migration nette étant élevé en Guadeloupe (1,5 %) et en Guyane (1,2 %).

Les destinations varient selon l'âge : les plus attractives, vers l'ouest, le sud et les DOM, sont privilégiées par les enseignants en fin de carrière, tandis que les moins recherchées, vers l'est ou le nord, concernent plutôt des affectations de début de carrière.

Les flux présentés dans cet indicateur sont supérieurs à ceux issus de la base « Mouvement » de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) ; à la rentrée 2009, celle-ci fait état de 5 800 mutations d'enseignants du 1^{er} degré titulaires, de 9 067 mutations d'enseignants du 2nd degré titulaires. Le champ pris en compte par la DGRH est plus restrictif : les écarts peuvent, entre autres, provenir de mutations qui ne sont pas passées par la procédure du mouvement (enseignants qui n'étaient pas en position d'activité l'année passée). En outre, la base « Mouvement » ne concerne que les enseignants titulaires, les contractuels ne sont donc pas comptabilisés.

1. Constat établi par différence entre les bases de gestion constatées en février 2009 et 2010.

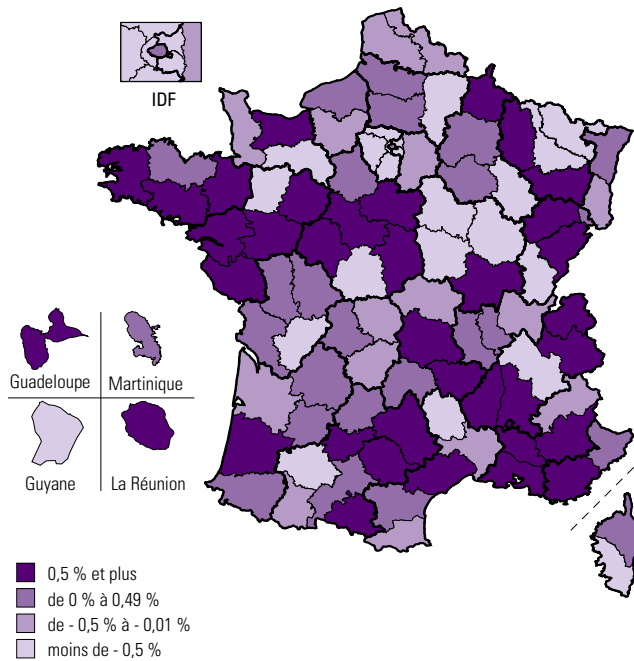
2. « Taux de mobilité » : nombre de mouvements entre académies, départements ou établissements sur la période rapporté à leurs populations moyennes sur la période.

3. « Taux de migration nette » : différence entre les entrées et les sorties au cours de la période rapportée à la population moyenne sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en février 2009 et/ou en février 2010.

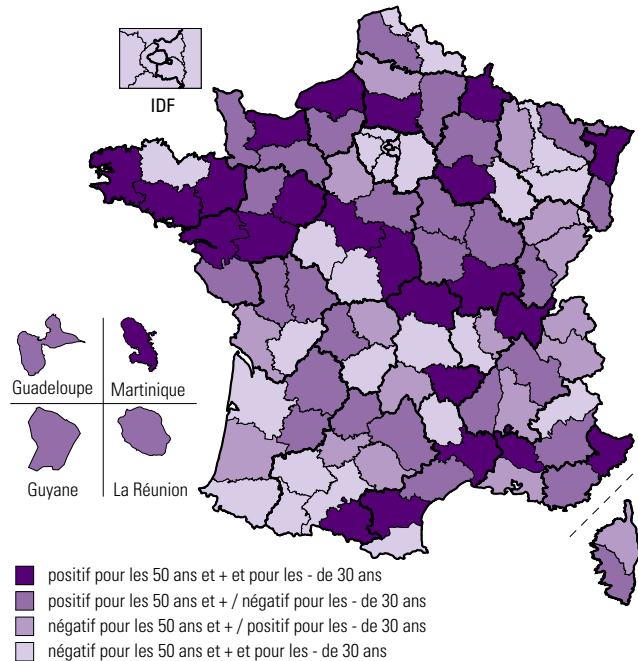
la mobilité géographique des enseignants

Enseignants du premier degré public

Carte 1 – Taux de migration nette à la rentrée 2009

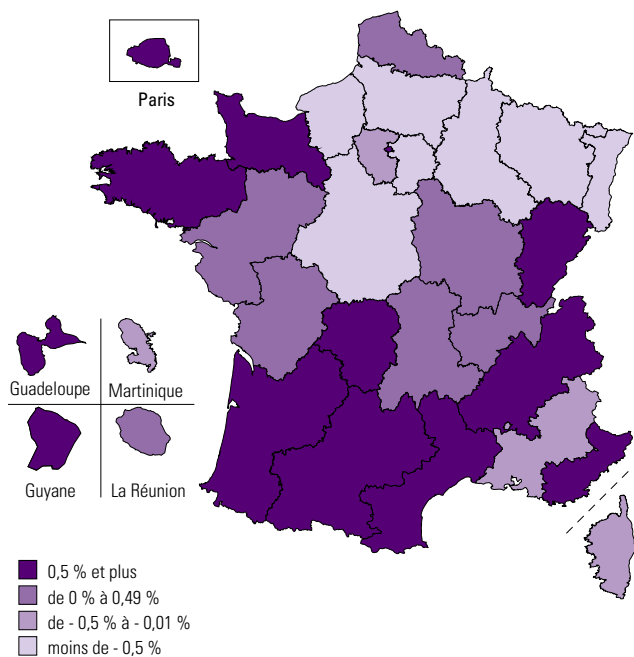


Carte 2 – Typologie des départements selon les taux de migration nette par classe d'âge

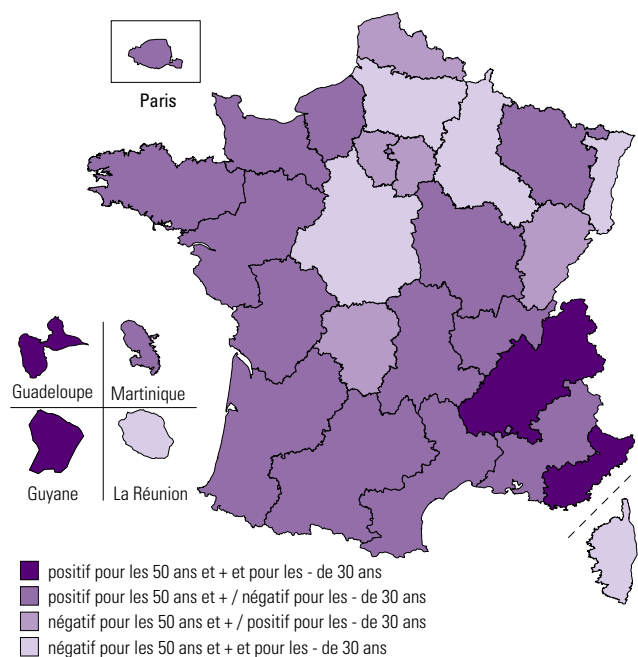


Enseignants du second degré public

Carte 3 – Taux de migration nette à la rentrée 2009



Carte 4 – Typologie des académies selon les taux de migration nette par classe d'âge



Des personnels passés pour partie sous la tutelle des collectivités territoriales

Au 31 janvier 2010, on comptait 180 050 personnes¹ assumant des fonctions administratives, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative au sein du ministère de l'éducation nationale ou du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (hors administration centrale). Les effectifs de ces personnels non enseignants semblent se stabiliser après le départ des personnels ouvriers et des agents techniques des établissements d'enseignements sous la tutelle des collectivités territoriales.

Une population fortement féminisée et vieillissante

Les personnes assumant une fonction administrative, technique, d'encadrement ou d'assistance éducative sont âgées en moyenne de 44,8 ans : 37,5 % ont 50 ans ou plus et 8,8 % ont moins de 30 ans. Comme pour les enseignants du second degré, les académies du Nord et celles du Sud et de l'Ouest de la France s'opposent, les premières étant plus « jeunes ». Le ratio entre agents « âgés » et « jeunes » varie amplement, de 1,7 dans l'académie de Créteil à 7,3 dans celle de Bordeaux.

Les femmes représentent 71,8 % des effectifs. La féminisation s'est accentuée par rapport à 2005, suite au départ des personnels ouvriers et des agents techniques. Elles restent toujours moins présentes dans les corps d'inspection ou de direction que parmi les personnels administratifs, médicaux ou sociaux. Les académies de Versailles et de Grenoble sont les plus fortement féminisées (respectivement 77,1 % et 75,5 %), celle de Paris l'est le moins (63,1 %). Dans les DOM, la situation est très contrastée, de 64,6 % à la Réunion à 75,2 % en Martinique.

Les agents de catégorie A représentent le tiers des personnels non enseignants. Cette part varie d'à peine 32 % dans les académies de Rennes ou de Lyon à plus de 35 % dans celles de Créteil, de la Corse, de Limoges et d'outre-mer, à l'exception de la Guyane. En ne tenant pas compte des personnes en poste à l'administration centrale, dont plus d'un agent sur deux est de catégorie A, l'académie de Paris compte 29,6 % d'agents de cette catégorie.

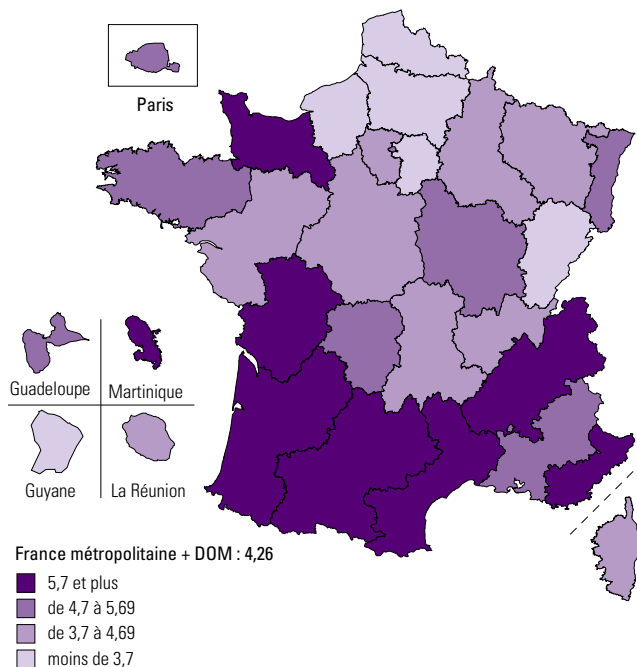
De 18 à 30 agents pour 1 000 élèves du second degré public, par académie

Les établissements du second degré public disposent d'un total de 99 900 personnels administratifs, techniques, d'encadrement et d'assistance éducative, soit en moyenne 23,8 agents pour 1 000 élèves. On observe d'importantes disparités entre les académies. Les trois départements d'outre-mer, la Réunion, la Guyane et la Guadeloupe sont les moins bien dotés avec un ratio inférieur à 20. L'académie de Nice dépasse à peine ce seuil. À l'opposé, les académies de Clermont-Ferrand, de Limoges, de Paris et de la Corse disposent de plus de 28 agents pour mille élèves.

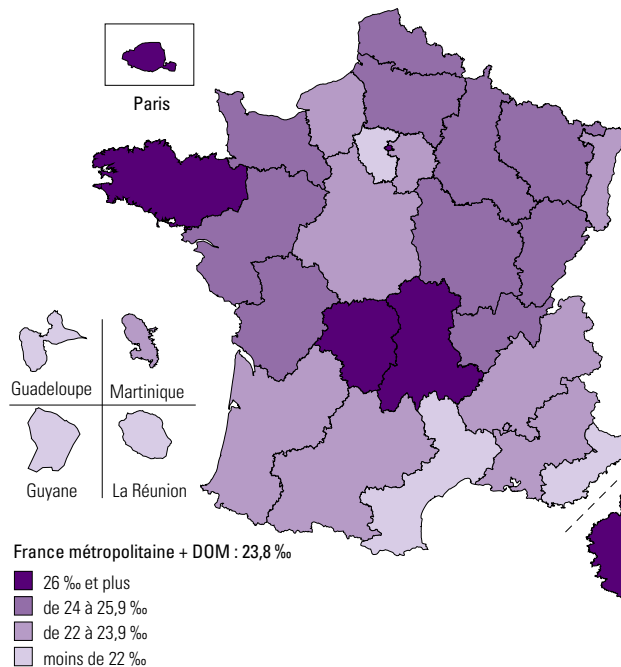
¹. Très précisément, 101 710 de ces agents sont affectés à l'enseignement scolaire, 56 333 à l'enseignement supérieur et 22 008 sont dans d'autres fonctions.

le personnel administratif, technique, d'encadrement et d'assistance éducative

Carte 1 – Ratio des 50 ans et plus / moins de 30 ans en janvier 2010



Carte 2 – Nombre de personnels pour mille élèves du second degré public en 2010



La part des femmes et des catégories A en janvier 2010

